

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

COMPTE-RENDU

Présents: Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige

POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON.

Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD-

CHAPUIS Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.

Excusés: Monsieur Christian HEBERT.

A l'unanimité, le procès-verbal du 18 décembre 2017 est adopté.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Validation de l'astreinte pour le poste d'agent technique polyvalent (restauration à la Garderie et entretien des hameaux aux services techniques)

Par délibération en date du 25 septembre 2017, un poste d'une durée de 1 an a été créé avec les missions de restauration à la Garderie en hiver et l'entretien des hameaux en été.

Ce poste impose des astreintes les dimanches sur toute la durée du contrat. Le Conseil municipal doit valider par délibération l'octroi de cette astreinte prévue dans le contrat.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le montant de l'astreinte proposé pour le poste d'agent technique polyvalent (restauration à la Garderie et entretien des hameaux aux services techniques)

2. Elargissement de l'astreinte hivernale des Services Techniques au Directeur des Services Techniques

Suite à l'arrêt maladie de Michel MENDES, le Directeur des Services Techniques sera chargé de l'astreinte téléphonique. Il convient donc de délibérer pour valider le versement de cette astreinte d'un montant légal de 159,20 € brut mensuel.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition d'élargissement de l'astreinte hivernale des Services Techniques au Directeur des Services Techniques

3. Validation de la remise de loyer contre travaux pour l'appartement du Pont Baudin

Un agent communal a travaillé comme agent technique cet été et occupait à ce titre l'appartement du Pont Baudin.

A la demande de la Mairie, il a réalisé des travaux au sein de l'appartement (peintures, parquets) durant son temps libre.

En contrepartie du temps passé estimé, une remise de 200 € de son loyer est proposée au Conseil municipal. Pour mémoire, le loyer de cet appartement est de 400 € mensuel toutes charges comprises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la remise de loyer de 200 € sur le loyer du mois de Novembre 2017.

II/ FINANCES

4. Etat des restes à réaliser de l'année 2017 – Budget principal et budgets annexes

Un fichier joint présente les restes à réaliser de l'année 2017 pour le budget communal et les budgets annexes. Il s'agit des investissements validés en 2017 et qui pourront être facturés et payés par la Commune avant le vote du prochain budget.

BUDGET	MONTANT DE DEPENSE ENGAGE
Communal	608 632,30 €
Eau et Assainissement	278 189,55 €
Garderie	3 992,33 €
Ski / Gîte	608,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'état des restes à réaliser pour 2017.

5. Validation des tarifs bas de piste du SDIS

Le SDIS demande au Conseil Municipal de valider ses tarifs pour la facturation des interventions dites « transports bas de piste ».

A partir du 1^{er} janvier 2018, pour un transport bas de piste vers un cabinet médical, le transport sera facturé 200 € (au lieu de 190 € auparavant) et un transport vers un centre hospitalier 313 € (au lieu de 303 € précédemment).

A partir du 1^{er} janvier 2019, les tarifs seront revalorisés annuellement sur la base de l'indice de revalorisations des contributions des communes arrondi à l'euro supérieur.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les tarifs proposés par le SDIS et leur revalorisation au 1^{er} janvier 2019.

III/ RESSOURCES HUMAINES

6. Création d'un poste de pisteur au centre nordique

Pour renforcer l'équipe du centre nordique, il est proposé d'ouvrir un poste de pisteur pour deux jours par semaine, soit 15h00 hebdomadaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la création du poste proposé.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 05 février 2018 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.